INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 14 septembre 2022**

* La prudence a été de mise en Europe après le coup de grisou d’hier sur les marchés américains. L’indice CAC 40 a clôturé en recul de 0,37% à 6 222,41 points, tandis que l’EuroStoxx50 a cédé 0,51% à 3 567,86 points. Après avoir connu hier leur plus mauvaise séance depuis 2 ans, les indices américains affichaient un rebond limité. Le Dow Jones gagnait 0,25% vers 17h30.
* Les mauvais chiffres de l'inflation américaine ont sapé le moral des investisseurs, qui s'attendaient à ce qu'elle ait atteint un pic. Ils renforcent le scénario d'une accélération du durcissement monétaire de la Fed, fragilisant le scénario d'un ralentissement en douceur de l'économie américaine. Si une hausse de 75 points de base des taux directeurs demeure de loin le scénario favori du marché, une probabilité de 30% est associée à un resserrement monétaire de 100 points de base. Le scénario d'une quatrième hausse consécutive de 75 points de base en novembre se renforce également.
* A ce titre, le marché des taux longs est toujours tendu, avec un dix ans américain évoluant aux alentours de 3,40%.
* En Europe, les données économiques ont continué de décevoir. La production industrielle corrigée des variations saisonnières a diminué de 2,3% en juillet dans la zone euro et de 1,6% dans l'Union européenne, par rapport à juin 2022, selon les estimations d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne. Elle était attendue en repli de 1% pour la zone euro.
* " Les chiffres montrent une faiblesse généralisée, les vents contraires de l'énergie et de la demande pesant sur la production ", souligne Barclays, qui anticipe maintenant une récession plus profonde et prolongée cet hiver.
* Dans le contexte d’incertitudes inédit lié à la crise énergétique actuelle, RTE présente son étude prévisionnelle pour l’hiver 2022-2023. Dans la très grande majorité des situations, RTE n'envisage que quelques signaux EcoWatt rouge (fortes tensions pour le système électrique) sur les six mois de l'hiver. Les situations extrêmes (qui cumuleraient tous les aléas défavorables) ne sont pas les plus probables, assure le gestionnaire du réseau français d'électricité.

Lors des périodes de tension, le risque de coupure peut être évité par une baisse de la consommation de 1 à 5 % dans le scénario central et de 15 % maximum dans le scénario le plus extrême.

La très grande majorité des situations à risque se situeraient le matin entre 8h et 13h et le soir entre 18h et 20h. Elles ne concerneraient pas des journées entières ni les week-ends.

En aucun cas, la France ne court un risque de " black-out ", c'est-à-dire de perte de contrôle totale du système électrique. RTE dispose des moyens de sauvegarde du système électrique appropriés et proportionnés en fonction de l'ampleur d'un éventuel déséquilibre.

* Les prix à la production aux Etats-Unis ont baissé de 0,1% sur un mois en août conformément aux prévisions des économistes, après un recul de 0,5 % en juillet. Sur un an, ils grimpent de 8,7 % contre un consensus de +8,8% après +9,8% en juillet. Les prix "core" ont augmenté en août de 0,4%. Les économistes visaient +0,3% contre +0,2% en juillet. Sur un an, ces prix "core" ont augmenté de 7,3% contre un consensus de 7,1% après 7,6% en juillet.
* La Première ministre Elisabeth Borne a annoncé ce jour que le bouclier tarifaire serait prolongé en 2023 avec une hausse limitée à 15% pour le gaz (en janvier 2023) et l'électricité (en février 2023). Ce dispositif était censé s'arrêter le 31 décembre. Ce plafonnement s'appliquera à "tous les ménages, les copropriétés, les logements sociaux, les petites entreprises et les plus petites communes", a indiqué la Première ministre. L'écart sera pris en charge par l'Etat en 2024 ou plus tard, a également précisé la cheffe du gouvernement.

Afin de faire face à l'augmentation des prix du gaz et de l'énergie l'an prochain, 12 millions de foyers aux revenus modestes recevront des chèques énergie d'un montant allant de 100 à 200 euros à la fin de l'année, a annoncé Elisabeth Borne.

Selon les estimations fournies par Bercy, le coût de ces aides serait de 1,8 milliard d'euros.

* Le yen progresse contre le dollar, une intervention directe sur le marché des changes devenant un scénario de plus en plus crédible. Le dollar perd ainsi 1,25% à 142,853 yens, contre près de 145 yens cette nuit. Le secrétaire général adjoint du cabinet japonais, Seiji Kihara, a déclaré ce week-end que le Japon devait "prendre les mesures nécessaires tout en surveillant de près l'évolution de la situation, notamment les mouvements excessifs et unilatéraux du taux de change".

MUFG Bank n'est cependant pas encore convaincue que les décideurs japonais joindront le geste à la parole et reste donc baissier sur le yen.

**SOCIETES**

* Les marchés ont limité leurs pertes grâce au secteur de l'énergie. TotalEnergies a fini à la seconde place du CAC 40 et Technip Energies à la première place du SBF 120 dans le sillage de la progression de 2% des cours du baril de WTI.
* Le titre du constructeur automobile Stellantis a gagné 0,80% à 13,66 euros après l'annonce d'un accord de rachat de titres entre Stellantis N.V. et General Motors Holding LLC, une filiale de General Motors Company (GM). Cet accord porte sur les 69,1 millions d'actions ordinaires de Stellantis, représentant environ 2,2% du capital social de Stellantis - sur une base diluée -, que GM est en droit de souscrire à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) initialement émis par Peugeot S.A. (PSA) au profit du fabricant automobile américain en 2017.

Les BSA ont été émis au profit de GM dans le cadre de l'acquisition par PSA de l'activité automobile d'Opel et Vauxhall.

À l'exercice des BSA, Stellantis délivrera également à GM environ 1,2 million d'actions ordinaires de Faurecia et un montant global en numéraire d'environ 130 millions d'euros représentant les droits à dividendes payés par PSA et Stellantis.

L'émission et le rachat des actions ordinaires de Stellantis interviendront tous deux le 15 septembre. Le prix d'acquisition payé par Stellantis pour les actions ordinaires s'élèvera, au total, à 923 247 678 euros.

Ce montant est basé sur la moyenne des prix moyens pondérés en fonction du volume par action ordinaire Stellantis sur le marché Euronext Milan au cours des cinq derniers jours de bourse.

Le rachat des actions ordinaires Stellantis par Stellantis auprès de GM sera effectué en vertu de l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 13 avril 2022.

* Partouche a cédé 0,75% à 19,75 euros dans un environnement marqué par l'aversion pour le risque, ce qui n'arrange pas les affaires d'un spécialiste du jeu. Le casinotier a dévoilé une activité du troisième trimestre rassurante. Sur la période de trois mois close fin juin, l'activité du groupe familial a retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Tous les casinos du groupe sont ouverts et toutes les contraintes sanitaires sont levées. Au cours du troisième trimestre de l'exercice précédent, l'activité était encore largement impactée sur toutes les géographies, à l'exception de la Suisse.

Le chiffre d'affaires est ressorti à 100,9 millions d'euros, en baisse de 11,6% par rapport à 2021 et de 3,8% par rapport à 2019, un repli lié à des effets périmètres.

Le groupe a vendu sa participation détenue dans le casino de Crans-Montana et arrêté l'exploitation des jeux et paris en ligne en Belgique et de la gestion du casino d'Ostende.

A périmètre constant, le chiffre d'affaires progresse de 12,7% versus 2021 et de 9,3% par rapport à 2019.

Malgré les effets de périmètre, le Produit Brut des Jeux (PBJ) s'inscrit en hausse de 10,8% à 167,9 millions.

A périmètre constant à 167,6 millions, il progresse de 36,1% par rapport au troisième trimestre 2021 et de 11,9% par rapport au troisième trimestre 2019.

En France, le PBJ s'établit à 152,9 millions, en hausse de 36,2% par rapport à 2021, les machines à sous et les jeux traditionnels progressant respectivement de 29,8% et de 67,3%. Le PBJ des formes électroniques de jeux suit la même tendance à +36,1%.

À fin juillet, le chiffre d'affaires cumulé neuf mois s'établit à 288,1 millions (+78,6 % par rapport à 2021), avec un Produit Net des Jeux à 228,4 millions (+60%).

Au global, à périmètre constant, le chiffre d'affaires cumulé des neuf premiers mois de l'exercice 2022 retrouve son niveau de 2019 pré-Covid (- 0,4%).

L'activité du groupe continue de se développer dans un climat dynamique depuis la fin des contraintes liées au passe vaccinal.

* La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a confirmé dans une large mesure la décision de la Commission selon laquelle Google a imposé des restrictions illégales aux fabricants d’appareils mobiles Android et aux opérateurs de réseaux mobiles, afin de consolider la position dominante de son moteur de recherche. Elle estime approprié d’infliger au géant une amende d’un montant de 4,125 milliards d’euros au terme d’un raisonnement qui diffère cependant sur certains points de celui de Bruxelles.

Pour mémoire, le montant original de cette amende infligée à Google par la Commission européenne en octobre 2018 était de 4,343 milliards d'euros.

* Le cours de Starbucks a crû de 5,29% à 93,13 dollars à la bourse new-yorkaise. La chaîne américaine de cafés a revu ses prévisions de croissance à la hausse lors d'une journée de présentation aux investisseurs. Le groupe dit anticiper une croissance annuelle des bénéfices allant de 15% à 20% sur les trois prochaines années. Auparavant, Starbucks tablait sur cette même période, sur une croissance annuelle des profits allant de 10% à 12%.

Au cours de cette journée de présentation aux investisseurs, Starbucks a annoncé son intention d'investir 450 millions de dollars supplémentaires pour moderniser ses enseignes en Amérique du Nord.

La société a par ailleurs dévoilé plusieurs innovations, comme une machine pouvant préparer du café filtre en 30 secondes ou un système évitant aux baristas d'avoir à transporter régulièrement des seaux de glace pour des clients demandant désormais majoritairement des boissons fraîches.

"L'automatisation est un gain pour les salariés puisqu'elle "simplifie leur travail", pour les clients qui "ont accès à plus de produits" et pour l'entreprise qui "accélère (ses) revenus et augmente (ses) marges", a avancé le directeur des opérations, John Culver.

Avec sa nouvelle stratégie, le groupe prévoit donc une croissance supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires et de son bénéfice par action au cours des prochains trimestres, a assuré son patron historique, Howard Schultz, revenu temporairement à la tête de l'entreprise en avril.

Rappelons par ailleurs que le groupe fait face depuis fin 2021 à un mouvement croissant de syndicalisation aux États-Unis, les employés de plus de 220 magasins ayant choisi depuis d'être représentés par un syndicat.

* Fleury Michon a perdu 1,35% à 22 euros, soit son plus bas niveau depuis fin avril. Les craintes des observateurs se concrétisent. Le charcutier-traiteur, comme d'autres groupes agroalimentaires munis d'un insuffisant "pricing power", est frappé de plein fouet par l'envolée des coûts de production. Le bond de ces coûts (matières premières, emballages et énergies) ne peut pas être intégralement répercuté. Les grandes surfaces freinent des quatre fers, et, de toute manière, une partie des consommateurs ne pourraient pas suivre. Bref, Fleury Michon sortira chiffonné de cette période agitée.

Au premier semestre 2022, le groupe familial a essuyé une perte nette de 2,5 millions d'euros contre un bénéfice de 3,6 millions d'euros, un an auparavant.

La perte opérationnelle courante est ressortie à 4,2 millions contre un bénéfice de 6,7 millions au cours du premier semestre 2021. La marge opérationnelle courante passe de 2% à -1,1%, " fortement impactée par la hausse générale des coûts de production, dont principalement les matières premières, les emballages et les énergies ", explique la société.

Cette dernière n'a pas pu répercuter cette hausse dans les prix de vente.

Seule bonne nouvelle, Fleury Michon a enregistré un chiffre d'affaires en progression de 9,6% à 374,50 euros grâce à une progression des volumes en France et au rebond de l'activité à l'international avec la réouverture des économies post-Covid, notamment celle des Etats-Unis.

Pour autant, le groupe affiche la plus grande prudence, rappelant qu'à court terme, la hausse des coûts de l'énergie était un facteur d'incertitude additionnel.

A cet égard, Fleury Michon a rouvert des négociations avec ses clients distributeurs dès avril 2022, mais les hausses de tarifs négociées à partir du 1er juillet 2022 ne couvriront que partiellement la hausse des coûts à date.

**ANALYSES**

* « La prévision est un art difficile, surtout quand elle concerne l'avenir » : le mot d'esprit attribué à Pierre Dac, Mark Twain ou même Winston Churchill a beau être archiconnu (pardon de cette citation banale !), il colle bien à la situation économique actuelle. Quand on ausculte les signaux conjoncturels, on peut être soit pessimiste, soit modérément optimiste tant ils sont contradictoires. Ce qui après tout est le lot de toutes les phases de retournement !

Ce mardi, Bruno Le Maire a annoncé la prévision de croissance qui sera inscrite dans le projet de Budget pour 2023, qui sera officiellement présenté le 26 septembre : 1 %. C'est au-dessus du consensus des économistes, et c'est par définition risqué… Souvenirs : le projet de loi de finances pour 2009 pariait + 1 % de croissance ; ce fut une récession de 2,9 %. Le Budget 2020 tablait sur 1,3 % ; on a fini à -8 %. Merci au Covid.

En est-on là ? Non, mais le cumul d'une inflation inédite depuis plus de trois décennies et de pénuries dans beaucoup de chaînes de secteurs est inquiétant. Au départ cantonnée à l'énergie, la hausse des prix fait désormais tache d'huile, et les négociations salariales mettent sur la voie d'effets dits « de second tour ». Sans oublier que le principal institut de conjoncture allemand (Ifo) anticipe une récession outre-Rhin.

L'enchaînement qui mène tout droit aux visions sombres est classique. En raison de la hausse persistante des prix, les ménages finissent par vraiment ralentir leurs achats ; les entreprises sont étranglées par les prix de l'énergie et de biens d'autres matériaux, et pour certaines ne peuvent pas les répercuter sur leurs clients ; les relèvements des taux d'intérêt par la BCE refroidissent franchement l'activité sans casser l'inflation.

Le paradoxe est qu'un autre scénario est possible aussi. Celui-ci : le pouvoir d'achat résiste tout de même parce qu'il a régulièrement augmenté (en moyenne) ces dernières années et que les ménages puisent dans leur épargne, les entreprises s'organisent pour passer ce cap difficile jusqu'à ce que les prix soient plus sages… Après tout, qui aurait parié que près de 100.000 emplois seraient créés entre avril et juin ?

Jusqu'à présent, l'économie a résisté et il faut rendre hommage au bouclier tarifaire (électricité et gaz) mis en place par Jean Castex et Bruno Le Maire dès l'automne 2021. Il a même été imité dans la plupart des pays européens. Bien sûr, son coût est énorme, et repose sur les contribuables futurs (via la dette publique) tout en aidant des Français qui auraient pu supporter une hausse des tarifs (y compris sur les prix des carburants).

Mais en diminuant l'inflation totale constatée en France par rapport à ses voisins, ce choix politique permet aux entreprises de moins lâcher sur les salaires, ce qui leur donne un avantage compétitif sur leurs concurrentes immédiates.

**L’AGENDA DU 15 septembre 2022**

**08h45 en France**
Version définitive de l'inflation pour le mois d'août

**14h30 aux Etats-Unis**
Ventes au détail pour le mois d'août
Inscriptions hebdomadaires au chômage
Indice manufacturier "Empire State" pour le mois de septembre
Prix à l'importation pour le mois d'août
Indice "Philly Fed" pour le mois de septembre

**15h15 aux Etats-Unis**
Production industrielle pour le mois d'août

**16h00 aux Etats-Unis**
Stocks des entreprises pour le mois de juillet